Quel est le montant de l'indemnité de congé parental au Luxembourg en 2026 ?

Réponse courte

L'**indemnité de congé parental** est versée par la **Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)** directement au parent bénéficiaire, sans intervention financière de l'employeur. Elle est calculée sur le **revenu professionnel moyen** des douze mois précédant le congé, entre un plancher égal au **SSM non qualifié** (**2 771,33 €/mois**) et un plafond de **5/3 du SSM**, soit **4 618,88 €/mois** depuis le 1er juin 2026.

Ce plafond de 5/3 du SSM est propre au congé parental. Il ne doit pas être confondu avec le **plafond cotisable de 5 fois le SSM** (13 856,65 €), qui s'applique aux indemnités de maladie, de maternité et de paternité versées par la CNS.

Plancher et plafond valent pour un temps plein de 40 heures et sont réduits au **prorata des heures travaillées**. Le congé à temps partiel est plafonné à **2 309,44 €** et le congé fractionné à 20 % à **923,78 €**.

Définition

L'**indemnité de congé parental** est un **revenu de remplacement** servi par la CAE pendant la suspension totale ou partielle du contrat de travail. Elle est soumise aux cotisations sociales et à l'impôt, et ne constitue pas une charge pour l'employeur, dont l'obligation se limite à accorder le congé et à suspendre le contrat pendant sa durée.

Le régime du congé parental, fixé aux articles L.234-43 à L.234-48 du Code du travail, prévoit plusieurs formes d'organisation : plein temps (4 ou 6 mois), temps partiel (8 ou 12 mois), ou fractionné (réduction de 20 % sur 20 mois ou 4 périodes d'un mois). L'indemnisation elle-même relève du **Code de la sécurité sociale** (art. 306 et suivants).

Questions fréquentes

Le congé parental génère-t-il des droits à congé annuel de récréation ?

Non. Conformément à l'article L. 234-47 al. 7, le congé parental ne génère pas de droits à congé annuel légal de récréation pendant sa durée. De plus, le congé non pris par un parent n'est pas transférable à l'autre parent.

Quel délai de préavis le salarié doit-il respecter pour demander un second congé parental ?

Pour le deuxième congé parental, le salarié doit en informer l'employeur par lettre recommandée au moins 4 mois avant le début du congé souhaité. Ce délai permet à l'employeur d'organiser le remplacement ou la redistribution des tâches.

Quelles sont les différentes formes de congé parental disponibles au Luxembourg ?

Le Code du travail (Art. L. 234-44) prévoit quatre formes : congé à plein temps de 4 ou 6 mois, congé à temps partiel de 8 ou 12 mois (indemnité à 50 %), congé fractionné en 4 périodes d'un mois, et réduction de 20 % sur 20 mois (indemnité à 20 %).

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quels sont le plancher et le plafond de l'indemnité de congé parental en 2026 ?

L'indemnité mensuelle ne peut être inférieure au SSM non qualifié, soit 2 703,74 €, ni supérieure à 5 fois le SSM, soit 13 518,70 € en 2026. Elle est calculée sur la base du salaire moyen des 12 mois précédant le congé, dans ces limites.

Qui verse l'indemnité de congé parental au Luxembourg ?

L'indemnité de congé parental est versée directement par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) au parent bénéficiaire. L'employeur n'a aucune obligation de versement pendant la durée d'un congé parental à plein temps : son rôle se limite à accorder le congé et à suspendre le contrat.

Conditions d’exercice

Le montant dépend d'abord du revenu déclaré, mais le plancher et le plafond sont ensuite ajustés à la durée de travail réellement prestée avant le congé.

Condition / Paramètre	Détail
Éligibilité	Affiliation obligatoire à la sécurité sociale luxembourgeoise ? 12 mois continus avant le congé (interruptions ? 7 jours tolérées)
Activité minimale	Un ou plusieurs contrats totalisant au moins 10 heures de travail par semaine
Base de calcul	Revenu professionnel cotisable moyen des 12 mois précédant le congé, et moyenne des heures travaillées sur la même période
Plancher — plein temps 40 h	**2 771,33 €** (= SSM non qualifié 18 ans et plus, indice 992,24)
Plafond — plein temps 40 h	**4 618,88 €** (= 5/3 du SSM)
Ajustement au prorata	Pour une durée inférieure à 40 heures, plancher et plafond sont réduits proportionnellement (plancher minimal 692,83 € pour 10 h/semaine)
Organisme payeur	**CAE** (Caisse pour l'avenir des enfants)
Âge limite enfant	6 ans pour l'enfant biologique ; 12 ans en cas d'adoption

Modalités pratiques

Les fourchettes ci-dessous sont celles publiées par la CAE pour un congé débutant après le 1er juin 2026.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Forme de congé	Durée	Fourchette d'indemnité mensuelle	Base de calcul
Plein temps	4 ou 6 mois	692,83 € à **4 618,88 €**	Revenu moyen des 12 derniers mois, au prorata des heures
Temps partiel	8 ou 12 mois	692,83 € à **2 309,44 €**	50 % de la durée de travail antérieure
Fractionné 20 %	20 mois	554,27 € à **923,78 €**	Réduction de 20 % par semaine
Fractionné 4 × 1 mois	4 mois sur 20	Indemnité plein temps sur chaque mois pris	Suspension totale par période

Les points de gestion RH à retenir sont les suivants.

Élément	Détail
Demande à l'employeur	Lettre recommandée avec AR : 2 mois avant le début du congé de maternité (1er congé), 4 mois avant le début souhaité (2e congé)
Demande à la CAE	Dans les 15 jours suivant la demande adressée à l'employeur
Versement	Directement par la CAE au parent ; l'employeur ne verse rien pendant le congé à plein temps
Contrat suspendu	Intégralement pour le plein temps ; partiellement pour le temps partiel et le fractionné (L.234-47(5))
Congé annuel	Le congé parental ne donne pas droit au congé annuel légal de récréation (L.234-47(7))
Non-transférabilité	Le congé non pris par un parent n'est pas transférable à l'autre (L.234-47(2))

Pratiques et recommandations

Corriger l'erreur de plafond dans les supports internes est la priorité : beaucoup de guides RH reprennent le plafond cotisable de 5 × SSM (13 856,65 €), qui vaut pour les indemnités CNS mais pas pour le congé parental. Un cadre supérieur qui prépare son budget sur cette base découvre une perte de revenu de plusieurs milliers d'euros par mois au moment du premier versement.

Signaler le simulateur de la CAE au salarié dès la notification de sa demande. Le montant dépend à la fois du revenu cotisable et de la moyenne d'heures des 12 mois précédents : un salarié passé à temps partiel ou ayant eu des périodes non travaillées dans cette fenêtre percevra moins que ce que son salaire actuel laisse supposer.

Vérifier le délai de 15 jours entre la demande à l'employeur et la demande à la CAE. C'est le délai le plus souvent manqué, et il conditionne le paiement mensuel dès le premier mois de congé.

Rappeler le caractère imposable de l'indemnité : elle est soumise aux cotisations sociales et à la retenue d'impôt selon la fiche de retenue du bénéficiaire, ce qui écarte tout raisonnement en net à partir des montants bruts affichés.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.234-43	Conditions d'éligibilité au congé parental
Art. L.234-44	Formes du congé parental (plein temps, temps partiel, fractionné)
Art. L.234-45	Premier congé parental — notification 2 mois avant le congé de maternité
Art. L.234-46	Deuxième congé parental — notification 4 mois avant, conditions de report
Art. L.234-47	Suspension du contrat, non-transférabilité, absence de congé annuel
Code de la sécurité sociale, art. 306 et suivants	Indemnité de congé parental : calcul, plancher, plafond de 5/3 du SSM, versement par la CAE

Le plancher et le plafond sont indexés sur le SSM : ils ont été revalorisés par l'indexation de 2,5 % entrée en vigueur le 1er juin 2026 (cote 992,24). Les salariés dont la durée de travail est inférieure à la moitié de la durée normale n'ont accès qu'au congé parental à plein temps de 4 ou 6 mois.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.